



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Accès en master et droit à la poursuite d'études

Question écrite n° 9608

### Texte de la question

Mme Fatiha Keloua Hachi alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'occasion de l'ouverture de la phase d'admission de la nouvelle plateforme Mon Master. En effet, en 2022, l'alerte était déjà faite sur l'incapacité du ministère à permettre à chaque étudiant de faire valoir son droit à la poursuite d'études, inscrit depuis 2016 dans la loi, en proposant à chacun un master. Alors que la plateforme Mon Master, récemment mise en place, devait permettre de « construire une solution nationale et durable pour faciliter l'accès au diplôme national de master », les chiffres annoncés ne semblent pas aller en ce sens. En 2023 encore, les chiffres relatifs à l'admission en master, semblent indiquer un écart considérable entre le nombre d'étudiants ayant candidaté et le nombre de places disponibles : 185 000 places pour 209 000 étudiants candidats. Aussi, Mme la députée souhaiterait savoir quelles sont les intentions de Mme la ministre quant à l'ouverture de places supplémentaires en master, en adéquation avec une augmentation des effectifs. Par ailleurs, elle souhaiterait connaître les solutions qui seront proposées afin de rendre effectif le droit à la poursuite d'études pour les étudiants qui resteraient sans affectation en master.

### Texte de la réponse

La plateforme de candidature Mon Master a été déployée dans le but faciliter les démarches des candidats en instaurant un outil et un calendrier de recrutement national uniques là où les établissements utilisaient jusqu'alors leur propre système de recrutement, selon des calendriers et des procédures très hétérogènes. Si 209 324 candidats ont utilisé la plateforme Mon Master pour postuler en première année de master, tous ne répondaient pas nécessairement aux critères requis pour l'admission. En effet, 9 848 candidats présentaient un niveau de formation inférieur à bac+2 et n'étaient donc pas éligibles à l'entrée en master. Il convient également de souligner que, en moyenne, seuls 75 % des étudiants en L3 parviennent à valider leur année. En conséquence, un certain nombre de candidats dont les parcours académiques ne répondaient pas pleinement aux critères requis pour l'admission en master ont eu l'opportunité de poursuivre leur perfectionnement en se réinscrivant en L3, avec l'intention de soumettre à nouveau leur candidature cette année. Notons par ailleurs que la plateforme Mon Master n'est pas la seule voie de poursuite des études supérieures à Bac+4 : un certain nombre d'étudiants a pu formuler des candidatures sur la plateforme tout en visant des formations hors plateforme, dans des établissements non universitaires (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, IEP, écoles de journalisme, master à l'international, etc.). Si le bilan de cette première campagne d'admission est dans l'ensemble positif, nous poursuivons nos efforts pour perfectionner la plateforme : c'est tout l'objet des concertations qui ont été lancées dès la fin de la procédure, auprès des responsables de formation et des organisations étudiantes. Le travail des équipes techniques, combiné aux retours d'expérience, ont conduit à des ajustements qui seront mis en œuvre dès la session 2024 et qui contribueront à proposer davantage de places aux candidats. Parmi ceux-ci, la création d'une phase d'admission complémentaire permettra aux candidats de postuler dans les formations où des places seraient encore vacantes. De plus, la procédure de saisine rectorale sera améliorée, en permettant aux recteurs de disposer d'une vision beaucoup plus fine et en temps réel des places encore disponibles.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Fatiha Keloua Hachi](#)

**Circonscription** : Seine-Saint-Denis (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 9608

**Rubrique** : Enseignement supérieur

**Ministère interrogé** : Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire** : [Enseignement supérieur et recherche](#)

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 29 janvier 2024

**Question publiée au JO le** : [4 juillet 2023](#), page 6024

**Réponse publiée au JO le** : [5 mars 2024](#), page 1587